

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mars 2014

Présents : Bataille J-L, Biron K, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Riboulet J (représente Daude C), De Lagausie C, Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M.), Chabanat C (remplace Faye J-P), Gane I, Hanicot J, Herbert F (remplace Ballot M), Lacouturière B, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : Ballot M, Bouby F, Faye J-P, Meunier J-P, Nicolas J-C, Sudron F.

Suppléants non votants : Besse G, Cluzel M, Maunoury F.

Participe également à la réunion : Urbaniak S.

Ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison de délais importants dans la perception des subventions de la part des partenaires institutionnels, relativement à des opérations d'investissement, un décalage de trésorerie peut se créer

Pour cette raison, et si le cas se présente, il conviendrait de contractualiser avec un établissement bancaire une convention d'ouverture de crédits (ligne de trésorerie).

Cette ligne de trésorerie serait conclue pour une durée de 1 an et **pour un montant de 100 000€.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que Monsieur le Président soit autorisé, si la situation de trésorerie l'exige, à signer le contrat d'ouverture de crédits et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- demandes de versement des fonds ;
- remboursement des sommes dues.

dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédits.

**Pour copie conforme :
Le 25 mars 2014
Le Président**